

Image not found or type unknown



Tontine après achat d'une maison

Par **brico1**, le **19/02/2014** à **07:59**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison avec ma compagne depuis plusieurs années. Nous avons acheté simplement en indivision 50/50.

Nous nous posons la question de savoir s'il est possible, à présent, d'ajouter un pacte tontinier sur notre acte de vente ou si ce n'était possible qu'au moment de la vente.

Et bien entendu, si c'est possible, ce qu'il nous en coûterait.

Merci.